

ABONNEMENT

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris.	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 OCTOBRE

31 MILLIARDS

La République a porté la dette de la France à 31 milliards. M. Pelletan en fait l'aveu dans la Justice :

« N'est-il pas effrayant, s'écrie-t-il, de penser que notre dette s'élève, en capital, à plus de trente et un milliards, et que, tous les ans, il faut plus d'un milliard, c'est-à-dire le quart du budget total, pour en payer les intérêts ? C'est la plus lourde charge qui ait, en aucun temps, pesé sur les épaules des contribuables !... Tandis que les autres Etats, moins chargés que nous, éteignent petit à petit leur dette, chez nous, au contraire, elle s'accroît continuellement. »

Voilà le mal constaté. Quel sera le remède ? M. Pelletan dit :

« Faut-il, comme certains le disent, augmenter les impôts ? Malheureusement, pour les impôts comme pour la dette, nous tenons de beaucoup la tête sur toutes les nations. »

Il s'agit donc de n'augmenter ni la dette ni les impôts.

Quel est le moyen d'obtenir cette solution ? Il n'y en a qu'un : supprimer toutes les dépenses qui ne sont pas absolument indispensables. »

Les dépenses qui ne sont pas indispensables, il y a longtemps que la Droite en réclame la suppression. Mais les républicains ont multiplié emprunts et impôts. Et il est bien évident que c'est la détestable politique qui a produit l'état déplorable des finances.

Présentement, ne s'occupe-t-on pas encore d'augmenter les charges qui pèsent sur les contribuables ? Et la République se prétend un gouvernement à bon marché !

Né parle-t-on pas également d'emprunt ?

Le parlement n'est pas encore rentré de vacances que déjà, de toutes parts, il n'est plus question que du nouvel emprunt Rouvier, le fameux emprunt d'un milliard qui servira à convertir en dette perpétuelle la dette amortissable à courte échéance.

Acculé aux pires expédients, le gouvernement ne songe même plus à amortir, c'est-à-dire à rembourser, au moment de leur échéance, les bons du Trésor ; il aime mieux en faire peser à perpétuité la charge sur les contribuables.

Pour rembourser, il faut avoir de l'argent, et les caisses de la République sont vides comme les discours « d'apaisement » de M. Constans.

Pour avoir de l'argent, on va donc emprunter encore, emprunter toujours.

Ici, autre difficulté : les détenteurs des bons sexennaires, c'est-à-dire les gros banquiers, touchent 4 0/0 d'intérêt.

Consentiront-ils, n'y étant pas forcés, à un échange contre des titres 3 0/0 ?

Oui, s'ils y trouvent un gros bénéfice. Or, M. Rouvier a toujours négligé de dire quel serait ce bénéfice, et nombre de journaux s'inquiètent de cet « oubli » étrange et peut-être volontaire.

À la Bourse et dans la presse spéciale, on

parle déjà d'un emprunt plus considérable qui, dans la pensée du ministre, donnerait à la fois satisfaction aux intérêts de la haute banque et à ceux des petits souscripteurs.

Mais, si l'on emprunte davantage, les intérêts à payer seront naturellement plus considérables.

Et qu'est-ce qui paye les intérêts, sinon les contribuables ?

Or, comme le budget reste en déficit, il faudra, de toute nécessité, augmenter les impôts anciens ou en créer de nouveaux...

Et il en sera ainsi jusqu'à ce que la machine, surchauffée, craque et saute, à moins qu'un gouvernement honnête et réparateur, celui de la Monarchie, vienne supprimer les fautes, les gaspillages, les prévarications qui nous mènent de l'emprunt au déficit, du déficit à l'emprunt continu, et de l'emprunt continu à la culbute finale.

La Question du « Jour »

Qu'y a-t-il de vrai dans les accusations de M. Ch. Laurent contre M. Rouvier ? Nous l'ignorons, toujours est-il que les avocats officieux du ministre des finances sont bien embarrassés si l'on en juge par le soin qu'ils mettent à embrouiller le débat au lieu de l'éclaircir par une réponse péremptoire. M. Rouvier n'est pas accusé de faire valoir les fonds des caisses d'épargne — le reproche serait naïf, — mais d'agioter sur les fonds publics par les oscillations qu'il peut imposer aux cours à l'aide d'achats sérieux de rentes pour les caisses d'épargne.

M. Ch. Laurent précise aujourd'hui le débat et serre la question. Il semble que le nom de l'intermédiaire ministériel soit au bout de sa plume. Le rédacteur en chef du Jour attache le grelot qui sonna le glas de la fortune Wilson et de la présidence Grévy. Il procède avec méthode, et il n'a évidemment pas entrepris la présente campagne « sans biscuit, » comme disent les marins.

Nous ne serions pas étonné que M. Rouvier se résignât au silence, car il n'a pas fait preuve, dans diverses affaires, d'un empressement extrême à dissiper des soupçons qui, à tout autre, eussent paru injurieux.

Que M. Rouvier se cuirasse d'un dédain intéressé, ou qu'il s'embarrasse dans des explications qui n'expliquent rien, il n'y a là rien de surprenant. Mais, M. Carnot, nommé comme honnête républicain, Président de la République, ne voudra pas, sans doute, laisser s'accréditer le bruit que le wilsonisme est encore officiellement protégé. Il exigera, probablement, que le ministre soit puni s'il n'est pas calomnié, ou que M. Laurent soit châtié s'il s'est rendu l'éditeur, même sincère, d'une calomnie.

Les Coulistes du Boulangisme interrompues pour cause de maladie grave de leur auteur avait déjà cessé de plaire au public.

Les coulisses du Rouviérisme pourraient bien avoir un succès plus vif et moins éphémère. Les républicains demandaient : « D'où vient l'argent ? » Et voilà qu'un des leurs, écrivain important et conseiller municipal de

de Paris, modifie la question, et s'écrie : « Où va l'argent ? »

M. Carnot, quoique pas prince, s'est posé en ennemi de la fraude. Au conseil des ministres qui a eu lieu avant-hier matin, a-t-il fait à M. Rouvier l'injure de ne pas se montrer surpris des « indiscretions » de M. Laurent ?

Et les collègues du ministre de finances vont-ils, eux aussi, avoir la cruauté de ne pas se déclarer solidaires de M. Rouvier ?

Ce silence serait une leçon insuffisante ou un outrage immérité. Il faut que le pays connaisse la vérité, toute la vérité. Il paie assez cher et et même trop, dit-on, pour cela.

LOUIS D'ESTAMPES.

Nous lisons dans la Petite République :

« Le ministre des finances a, en réalité, faussé le cours de nos fonds d'Etat. Voilà qui devient incontestable ; cette opération a-t-elle enrichi M. Rouvier ou ses amis ? Si ceci était prouvé, une crise ministérielle et le remplacement du titulaire du portefeuille des finances serait une satisfaction insuffisante donnée à l'opinion publique ; la stricte équité exigerait qu'on allât plus loin et que la justice compétente qualifiât comme ils le méritent des procédés qui peuvent être considérés comme de l'habileté financière dans les Echelles levantines, mais qu'on appelle d'un mot bien différent à Paris. »

Nous lisons dans l'Intransigeant :

« Nous serions extrêmement surpris si M. Maurice Rouvier, homme privé, risquait sur une valeur suspecte à M. Maurice Rouvier, homme public, la moindre part de ses économies. Il n'a pas de ces innocences, soyez-en convaincus. »

Hier matin, l'audacieux aventurier a essayé de se disculper, au Conseil de l'Elysée. Il a produit un tableau des achats de rentes effectués jour par jour par la Caisse des dépôts et consignations. Mais ce tableau, précisément, contient contre lui des charges d'une gravité nouvelle. »

C'est ainsi que parlent les journaux républicains.

INFORMATIONS

LE COMTE DE PARIS AUX ÉTATS-UNIS
New-York, 10 octobre.

Le Comte de Paris et Monseigneur le duc d'Orléans, très satisfaits de leur voyage sur le Potomac, se sont rendus, avec leur suite, à Mont-Vernon pour visiter le tombeau de Washington.

Ensuite, ils se sont rendus, par steamer, au fort Monroe, où ils sont arrivés ce matin.

Une heure après, le prince a pris passage sur l'Ariel pour remonter la rivière Saint-James jusqu'à Richmond (Virginie), où il est arrivé à cinq heures du soir.

L'ESPION DE NANCY

Bonnet, l'espion arrêté dernièrement, a comparu devant le tribunal correctionnel de Nancy. Le huis clos a été prononcé au début de l'audience.

Bonnet a été condamné à cinq ans de prison, cinq mille francs d'amende, dix ans d'interdiction de séjour et deux ans de contrainte par corps.

La foule très houleuse a hué le condamné à sa sortie du tribunal.

Les gendarmes ont eu toutes les peines du monde à protéger le prisonnier.

OFFICIER DÉSERTEUR

Toulon, 10 octobre.

L'officier d'infanterie de marine dont la disparition a été constatée il y a quelques jours, vient de se constituer prisonnier.

UNE EXPLOSION A BOURGES

Hier matin, à dix heures, une terrible explosion a eu lieu à l'École de pyrotechnie.

D'après les premiers renseignements, il y aurait dix morts et de nombreux blessés.

LE PETIT GOBLET

À la suite de nombreux abus qui s'étaient produits pendant l'Exposition, la Compagnie des Omnibus avait décidé que tout voyageur qui se trouverait sans argent pour payer sa place serait prié de descendre de voiture.

Ce règlement a été appliqué, il y a quelque temps, dans toute sa sévérité par le conducteur d'un omnibus de la ligne de Passy-Bourse à un voyageur qui avait oublié son porte-monnaie.

Le voyageur, homme d'un certain âge et d'allure très correcte, ne trouva pas la chose de son goût ; il protesta avec énergie et déclara au conducteur, lorsqu'il se décida enfin à descendre de voiture, qu'il adresserait une plainte à la Compagnie.

Il tint parole et on apprit alors que le voyageur expulsé n'était autre que M. Goblet.

À la réclamation de l'ancien ministre, la Compagnie répondit par une lettre qui peut se résumer ainsi : « Mille regrets, mais c'est le règlement. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 octobre 1890.

La trop grande publicité donnée aux agissements du ministre des finances, jointes aux mauvaises nouvelles de Londres, font fléchir le 3 0/0 à 94.40 ; le 4 1/2 0/0 à 106.30.

La faiblesse générale du marché atteint toutes les valeurs de crédit. Le Crédit Foncier, intimement lié à la rente, finit à 1.295, mais ses obligations persistent dans leur excellente allure. La Banque de Paris fait 847, la Banque d'Escompte 546. Le Crédit Lyonnais est à 774, le Crédit Mobilier à 430, la Société Générale à 500 et celle des Dépôts et Comptes courants à 602.

Le dividende que la Compagnie de la Silver-Glance promet à ses actionnaires ne paraît pas exagéré quand on songe à la richesse qui a été constatée par les rapports des ingénieurs chargés d'explorer le filon. Un revenu de 120 0/0 ne doit donc pas surprendre les acheteurs. Une mine voisine de la Silver-Glance a émis ses actions à 25 fr. Quelques mois après elles valaient 2.250. La réponse est péremptoire.

Nous persistons à engager l'épargne à éviter de souscrire à la vente des actions de la Compagnie Générale Française des Chemins de fer secondaires. Ce titre rouflant ne justifiera jamais la prime exagérée demandée par la Banque qui émet ces valeurs. Celle-ci n'offre pas plus que le titre qu'elle met en vente les garan-

ties qui pourraient permettre une telle majoration.

L'obligation Porto-Rico est moins atteinte par l'atonie du marché et se tient ferme à 292. Les Chemins Economiques font 418.

NOUVELLES MILITAIRES

Les expériences de tactique des manœuvres d'automne vont avoir pour résultat la transformation des règlements de manœuvres de l'infanterie et de l'artillerie, réforme qui modifiera l'instruction des recrues et des sous-officiers, et qui va mettre quelque peu en émoi les corps d'officiers.

En ce qui concerne l'infanterie, on donne comme principales innovations déjà arrêtées : Suppression des tirailleurs; formation et combat sur un rang; emploi des feux aux grandes distances; assaut commandé non plus à 450 ou 200 mètres mais à 600 mètres au moins, colonels en tête, tambours battants, drapeaux au vent.

La remise solennelle de la médaille d'honneur de première classe, en or, décernée par le Président de la République à la Sœur Emmanuel, une des religieuses de l'hospice de Châteauroux, a eu lieu mardi, dans la cour principale de cet établissement.

Les généraux Désandré et Duchesne, suivis d'un brillant état-major et de nombreux officiers, assistaient à la cérémonie, ainsi que le maire de Châteauroux et le curé de Notre-Dame.

Le général de division Désandré a, dans une touchante improvisation, rappelé les services de l'excellente religieuse et lui a remis la médaille que M^{me} la générale Duchesne a attaché elle-même sur la poitrine de la digne Sœur.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous apprenons le départ de M. le capitaine de Place; depuis le 7 octobre, il compte au 4^e cuirassiers, à Angers, où il a demandé à passer.

Le capitaine de Place était à l'Ecole de cavalerie depuis plus de dix ans; il y a successivement rempli les fonctions d'instructeur, puis de professeur de sciences appliquées.

Pendant ce long séjour, le capitaine de Place a été l'auteur de plusieurs inventions fort connues et dont les principales sont : le Canon sans recul à frein à gaz, l'Obus-torpille, le Land-torpedo, le Thermo-cautère, le Règle-allure, l'Exploseur-vérificateur, le Tannage rapide électrolytique et enfin le Schiséophone, dont il vient de doter l'industrie russe au

cours d'un voyage à Saint-Petersbourg.

C'est devant tout ce que la Russie compte de sommets scientifiques que le capitaine de Place a fait ses expériences, toutes très concluantes.

Le Schiséophone est un appareil qui sert à trouver les fêlures internes dans les métaux. Les Etats-Unis sont en marché pour acheter cet appareil.

Le départ du capitaine de Place est une perte pour l'Ecole de cavalerie de Saumur et une bonne fortune pour le régiment de cuirassiers à Angers.

Nous savons cependant de source certaine que son séjour à Angers ne sera que de quelques mois; ce savant professeur a sa place marquée à Paris où l'appellent les plus hautes fonctions scientifiques.

M. le ministre de la guerre ne manquera pas de mettre à profit l'esprit si inventif du capitaine de Place au point de vue de la science militaire.

On nous dit qu'il sera remplacé à Saumur par M. Gouzil, sorti premier du cours des lieutenants 1889-90 et récemment nommé capitaine.

OUBLI OU RETARD ?

Les élèves-officiers qui ont terminé leurs cours le 31 août se demandent pourquoi le classement de sortie de Saumur n'a pas encore été publié à l'Officiel.

L'année dernière, cette liste a paru vers le 20 septembre; celle de cette année a été entamée lors des dernières promotions, quoiqu'elle n'ait pas encore été publiée.

Les intéressés et leurs camarades seraient bien aises d'en avoir connaissance. La liste d'entrée ayant été insérée à l'Officiel, il n'y a pas de raison pour supprimer la liste de sortie.

LES CAVALIERS DE SAINT-CYR

Plusieurs journaux ont publié la note suivante :

« C'est cette année pour la dernière fois que les officiers sortis de Saint-Cyr et désignés pour entrer dans la cavalerie vont faire un an de service à Saumur. Désormais, ils seront dirigés directement, à leur sortie de l'Ecole, vers les régiments auxquels ils auront été affectés. »

Cette note doit être ainsi complétée :

« Les officiers de Saint-Cyr ne viendront à Saumur qu'après avoir passé un an dans leurs régiments. »

RENVERSÉE PAR UNE CHARRETTE

Ce matin, une femme de la campagne a été renversée par une charrette, sur le pont Napoléon. Le véhicule, peu chargé, a passé sur les jambes de cette femme, ne lui faisant que quelques contusions sans gravité.

HARMONIE SAUMUROISE

Demain dimanche, le concert de l'Harmonie Saumuroise, qui était annoncé pour 8 heures du soir, aura lieu de 4 à 5 heures.

SQUARE DU THÉÂTRE

Harmonie Saumuroise

Concert du dimanche 12 octobre, de 4 heures à 5 heures du soir

Programme

1. Les Cadets de Russie. SELLENICK.
2. Lachmé, fantaisie ... LÉO DELIBES.
3. La Vie d'artiste, valse. STRAUSS.
4. La Mascotte, mosaïque. AUDRAN.
5. Sur le Bosphore. GOARD.

Le Chef de musique,
V. GOUBEVAULT.

LE CONGRÈS D'ANGERS

Le remarquable discours de M^{re} Freppel peut être considéré comme l'exposé de toutes les idées maîtresses du Congrès.

Les orateurs qui se sont succédé à la tribune l'ont démontré de façon convaincante.

Le savant M. Théry, l'apôtre toujours militant de la propriété sous toutes ses formes, a vigoureusement engagé l'action contre le socialisme en général et contre le socialisme d'Etat en particulier.

Le socialisme, a-t-il dit en substance, c'est la négation même du droit de propriété.

Puis, entrant à fond dans la question, il s'est efforcé de prouver que le socialisme d'Etat, plus dangereux que le communisme même, doit être repoussé de façon absolue, sans adoucissements et sans restrictions.

De là ce parallèle entre les associations familiales et patronales et les associations régies ou imposées par l'Etat :

« La première forme de l'association, c'est le mariage; la seconde, la famille; la troisième, des diverses sociétés qui se fondent parce que chacun a besoin du secours de son semblable pour arriver à sa fin.

» Une autre forme de l'association, c'est l'Etat, société politique qui a besoin d'aider l'homme, mais qui ne peut se substituer à lui pour remplir les obligations qui lui incombent.

» L'Etat n'a donc pas le pouvoir de faire ce qu'il veut, d'ordonner ce qui lui convient; mais il a des devoirs, une mission à remplir, qui consiste à protéger le droit. L'Etat ne peut intervenir que pour réprimer les abus et faire respecter le droit de chacun.

» Il a une autre mission : prendre les mesures nécessaires à la prospérité publique, afin d'aider les citoyens à jouir des avantages de la Société, comme par exemple créer des routes, des canaux, etc... »

Après avoir montré tout le danger de cette formule du socialisme d'Etat : « L'individu est

fait pour l'Etat et non l'Etat pour l'individu », M. Théry a trop facilement prouvé que c'est en vertu de ces principes que l'Etat met la haute main sur l'enseignement et sur la réglementation du travail.

Tout ce qui peut favoriser ou justifier cette action de l'Etat semble déplorable à l'orateur qui n'hésite pas à dire :

« Ce qui fait le danger particulier de cette prétention, c'est qu'elle semble s'appuyer sur les idées de droit et de justice, si bien qu'elle a été admise par des catholiques dans le récent congrès de Liège et importée d'Allemagne il y a quinze ans, par les fondateurs des cercles catholiques, qui ont ainsi créé le socialisme chrétien. »

De là, la démonstration des idées ayant cours sur le juste salaire et la rémunération équitable du travail, démonstration ainsi faite par l'orateur :

« Le droit que certaines personnes reconnaissent à l'Etat d'intervenir entre les patrons et les ouvriers part du principe que le juste-salaire correspond aux besoins de la vie.

» Ce principe est faux; l'ouvrier et le patron forment entre eux un contrat de louage d'ouvrage qui se résume en ces termes : *facio ut des*; lorsque le patron a payé la somme promise, il est libéré, pourvu que le salaire soit juste.

» Le salaire est juste lorsqu'il correspond au travail fait, encore qu'il ne réponde pas aux besoins complets de celui qui l'a fait. L'ouvrier célibataire n'a pas droit à un salaire moindre pour un même travail que le père de famille, qui a de plus grands besoins.

» Donc tout ce que le droit et la justice demandent, c'est que le salaire soit juste, et ce sera l'appréciation commune qui en déterminera le quantum. »

D'après M. Théry, l'Etat ne peut avoir d'autre mission que de protéger les droits de chacun et il conclut en déclarant que si le salaire de l'ouvrier ne correspond pas à ses besoins, alors commence l'obligation de la charité, obligation qui ne peut être imposée par la loi et que seules la morale et la loi divine recommandent.

M. Théry a terminé en s'élevant de façon particulière contre le projet déposé à la Chambre par les députés catholiques.

Deuxième journée, mercredi 8 octobre

Après le R. P. Onclair, M^{re} de Kernaërol a la parole pour reprendre la question traitée par M. Théry, au sujet de l'intervention de l'Etat dans le domaine du travail.

L'orateur pose d'abord la question de principe : L'Etat a le droit de faire tout ce qui est nécessaire et utile, pourvu qu'il n'empiète pas sur les autres forces sociales.

L'orateur repousse énergiquement l'assurance obligatoire et propose, à l'encontre, l'as-

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Des poudres à bord ! C'était ce mot-là qui, tout à l'heure, avait fait hésiter les sauveteurs, des héros de profession. Tous avaient désespéré. La poudre, c'est le dernier mot, c'est le terrible dénouement de cette tragédie qu'on appelle un incendie en mer.

A la voix de Pierre L'Olonnois, une autre voix fit écho :

— Une amarre ! réclama-t-elle, avec l'impétueuse violence du commandement.

Cette fois, on obéit.

Une amarre de sauvetage, *lovée*, fut apportée. Au moment où la baleinière de l'*Alcyone* apparut, vigoureusement maintenue par sept nageurs, on y jeta le *cartakut*, dont on fit filer un bout depuis la terre.

Un silence effrayant, au sein duquel la respiration de vingt mille poitrines oppressées ne pouvait contrebalancer les sinistres crépita-

tions du firmament, régna en ce moment sur la foule. Grâce à la lueur des éclairs, chacun put suivre du regard les péripéties de ce drame d'une sublime horreur.

C'était Pierre qui tenait la barre; c'était Jean qui, en sa qualité de commandant de l'*Alcyone*, dirigeait les mouvements de l'embarcation.

Ceux-là étaient des vaillants ! Ils n'avaient pas reculé, ils ne désespéraient point. Ces deux volontés, soulevées dans l'effort commun, affrontaient ces forces du titan : l'eau et le feu conjurés.

A chaque répit de la foudre, dans le fracas des énormes paquets de mer qui attaquaient en béliers les assises du rocher de Granville, on entendait le bruit cadencé des avirons frappant la mer.

On vit la baleinière plonger dans un premier pli des vagues, en ressortir triomphante sur la crête d'une lame vaincue, s'enfoncer derechef, disparaître et disparaître tour à tour.

Soudain, elle sembla fôrtier la carène en flammes. Mais on put se rendre compte de ce qui s'accomplissait alors.

Emportés par son élan dans une zone relativement plus calme de la tempête, puisque les

flancs du steamer incendié la défendaient du choc des vagues qui déferlaient sur le malheureux navire, l'embarcation avait été contrainte de changer de route.

L'atmosphère était irrespirable à trente brasses au moins du navire en feu. La chaleur y était intolérable. En outre, les flammes et la fumée en rendaient l'accès impossible. Des débris pesants pleuvaient à l'entour comme si l'énorme vaisseau, dans son agonie, eût voulu repousser lui-même toute tentative de secours.

Il fallut le tourner par l'avant et tenter de l'aborder au vent.

Les avirons s'accrochèrent désespérément au flot. La baleinière glissa sous le ventre d'une lame. Comme elle rasait l'étrave du paquebot, une autre vague la couvrit de bout en bout, s'écrasant sur elle.

Alors ce qui se passa entre les sauveteurs et les sauvés fut aussi beau qu'un chant d'épopee.

Pierre tenait toujours la barre. Ses mains saignaient; il n'avait plus de peau à la paume. Profitant d'une accalmie d'une seconde, il fit, par une flexion habile, affleurer la baleinière contre le flanc du navire échoué.

Pierre se leva :

— Prends la barre, Jean.

— Oui, dit simplement l'officier.

Pierre saisit l'échelle de la coupée. L'embarcation fixée au navire s'y collait à la façon d'une sangsue, retenue par douze bras herculeens.

Pierre jeta ces brèves paroles à son frère de lait :

— Tiens bon là, Jean, et garde les hommes. Je ne suis pas utile à présent. Je monta.

Et, sans attendre la réponse, il bondit sur les degrés.

Un seul cri des malheureux accueillit son apparition sur le pont.

— Sauvez-nous ! sauvez-nous ! Les poudres ! Les poudres !

Ce cri disait tout : la menace et le danger imminent, la terreur parvenue à son paroxysme et paralysant les efforts, le désordre et la confusion des esprits.

Pierre heurta du pied un cadavre. Un coup d'œil jeté en passant lui fit voir le corps déjà raidi du capitaine. Il était tombé, le crâne broyé par un débris de vergue. Ce vaillant était mort à son poste.

(A suivre.)

surance volontaire, telle qu'elle existe dans certaines usines de l'Est.

La fixation du salaire est, selon l'orateur, du domaine de la liberté et de l'association entre patrons et ouvriers. Avant tout, c'est à la religion qu'il faut demander la solution des questions sociales.

M. Bresson donne lecture de plusieurs propositions qui seront débattues dans des commissions spéciales.

M. l'abbé Defourny prend la parole pour traiter la question du militarisme. Il y a plusieurs plaies sociales. Citons la juiverie, le fonctionnarisme, l'instruction obligatoire. Une des plus terribles, c'est le militarisme, organisation de toute une nation pour la guerre; un âge de fer semblable à celui qui a pesé au commencement du moyen âge, pendant le XI^e siècle en particulier.

M^r Freppel insiste alors sur la nécessité d'affirmer hautement les principes du droit chrétien à l'encontre de la tendance actuelle de certains esprits à proclamer les fausses théories qui sont l'application de cette parole: « La force prime le droit. » M. Roussel ajoute enfin que l'arbitrage du Pape ne peut s'exercer que si le Souverain-Pontife est libre; or, il ne peut être libre qu'à la condition expresse de recouvrer sa puissance temporelle. « Il ne faut pas oublier également, dit-il, que la guerre est un droit et une nécessité dans certains cas. »

La séance du matin est close par un intéressant rapport de M. Lucien Brun fils, sur l'histoire du socialisme et sur le rôle de la jeunesse catholique à notre époque.

LE REPOS DES FACTEURS

On a signalé les mesures prises par le directeur général des Postes et des Télégraphes pour assurer aux employés de son administration quelques heures de repos le dimanche.

Mais la sollicitude de l'administration s'est aussi étendue à la province. C'est ainsi qu'après une enquête faite par les directeurs départementaux, de concert avec les municipalités intéressées, on a supprimé le dimanche une distribution dans 363 localités, deux distributions dans 71, une levée de boîtes dans 1,670 et deux levées de boîtes dans 311.

Les études continuent et des réductions seront encore apportées dans le service postal les dimanches et jours fériés.

LA RAGE

On vient de publier le compte-rendu du traitement de la rage à l'Institut Pasteur, pendant les années 1887, 1888 et 1889.

L'ensemble, pour ces trois années, donne le chiffre de 7,893 vaccinés, sur lesquels on compte 53 décès, soit 0,67 pour cent.

La mortalité a diminué d'année en année. Elle était de 0,94 en 1886, de 0,73 en 1887, de 0,55 en 1888. Cette diminution continue en 1890. Elle est due à une plus sûre appréciation de la gravité des morsures et à une meilleure application du traitement.

Sur les 7,893 individus traités pendant les années 1887, 1888 et 1889, on compte 6,330 Français et 1,243 étrangers. La mortalité a été de 0,50 pour les Français et de 0,96 pour les étrangers.

Le département de Maine-et-Loire figure parmi les vingt où les cas de rage ont été le moins nombreux. Onze malade seulement ont été traités pendant les trois années 1887-88-89.

LA LOI SUR L'IVRESSE

Nous apprenons que des ordres très sévères viennent d'être donnés au sujet de l'affichage de la loi sur l'ivresse.

Avis aux disciples de Bacchus.

CONTRE LE CROUP

L'Académie de médecine de Paris vient d'être informée qu'une rente annuelle de 2,000 fr. vient de lui être léguée par M. Quinchard, de Saint-Brieuc, à l'effet de fonder un prix biennal de 4,000 fr., à décerner à l'auteur du meilleur ouvrage sur le croup et les angines crâniennes.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous avons vu avant-hier soir, sinon des meilleures, du moins une des plus charmantes artistes parisiennes, une de celles qui tient bonne place dans la succession de la célèbre Déjazet. Aussi, comme nous le faisons prévoir, il y avait belle salle et surtout beaucoup d'officiers, nouveaux arrivants à Saumur.

M^{me} Jane May, sous le pimpant costume de petit clerc-poète Gentil-Bernard obtient partout le même succès. Ce n'est qu'ovations et rappels, et jeudi soir, le public saumurois ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Dans ses imitations d'artistes, Jane May est arrivée à un véritable talent d'assimilation. On est frappé de l'exactitude de la voix, des gestes du personnage qu'elle contrefait. La reproduction de la dernière scène de la *Tosca*, où Jane May est si bien « dans la peau » de Sarah Bernhardt, a valu à la gracieuse artiste des Variétés de chauds et longs rappels.

Lundi prochain, pour les débuts de la troupe de M. Sureau-Bellet, nous entendrons *Faust*. La plupart des journaux d'Angers font grand éloge de la nouvelle troupe. Donc, à lundi.

NEMO.

LE « POMPIER DE JUSTINE »

Après avoir fait rire Paris aux Folies-Dramatiques, le *Pompier de Justine* va faire son tour de France sous l'habile direction de M. Albert Chartier.

La première représentation aura lieu ce soir samedi, à Versailles, et la tournée continuera par Chartres, Tours, Angers, Saumur, Blois, Orléans, etc., etc.

La pièce sera jouée par une troupe excellente, en tête de laquelle se trouve Malard, qui a joué en artiste de premier ordre les plus grands succès parisiens dans toute la France.

Le *Pompier de Justine* sera joué, au théâtre de Saumur, jeudi prochain 16 octobre.

VILLE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (QUAI NATIONAL)
ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS
(14^e année)

Subventionnée par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par le Conseil général de Maine-et-Loire et le Conseil municipal d'Angers.

20 Concerts Populaires

PENDANT LA SAISON THÉÂTRALE 1890-91

Abonnements pour les 20 concerts de la saison: Stalles de gradins, 400 fr. — Loges (la place), 70 fr. — Stalles de parquet, 70 fr. — Stalles de pourtours, 35 fr. — Premières, 25 fr.

L'abonnement aux loges sera traité de gré à gré avec l'administration qui, dans aucun cas, ne donnera une place isolée dans une loge.

Tous les abonnements sont nominatifs, mais non personnels. L'abonné pourra donc disposer à son gré de ses vingt cartes.

Nota. — Aux quatre premiers rangs des stalles de parquet, il sera compté des abonnements au prix de 50 fr.

Prix des places (au bureau): Loges (la place), 8 fr. — Stalles de gradins, 8 fr. — Stalles de parquet, 5 fr. — Stalles de pourtours, 3 fr. — Premières, 1 fr. 50. — Secondes, 0 fr. 50.

La commission se réserve le droit de modifier, dans des cas particuliers, le prix des places.

On peut choisir ses places: chez M. Jules Bordier, président de l'Association, 88, rue du Mail; chez M. Hugu, aux bureaux d'Angers-Artiste (Librairie Générale), rue d'Alsace, ou chez le concierge du Cirque-Théâtre.

On trouvera des bulletins d'abonnement chez tous les marchands de musique.

Le premier Concert de la quatorzième année aura lieu le dimanche 19 octobre 1890.

L'ANNONCE DES TEMPÊTES

Le téléphone va recevoir une application nouvelle en annonçant les tempêtes. On vient, en effet, de faire une nouvelle découverte sur la propriété de ce moyen de transmission du son.

En plaçant deux barres de fer à la distance

de 7 à 8 mètres l'une de l'autre et en les mettant en communication, d'un côté par un fil de cuivre recouvert d'un caoutchouc, et de l'autre avec un téléphone, on peut prédire, au moins douze heures à l'avance, une tempête par un bruit sourd qui se fait entendre dans l'instrument récepteur.

Au fur et à mesure que la tempête approche, on entend un bruit semblable à des grêlons qui battent contre les fenêtres. Chaque éclair et, par suite, chaque coup de foudre qui l'accompagne, produisent un choc semblable à celui d'un coup de pierre lancé contre le diaphragme de l'instrument.

Tous les changements atmosphériques se distinguent par des bruits plus ou moins intenses, que tous ceux qui sont habitués au téléphone peuvent remarquer. Cette nouvelle découverte rendra d'inappréciables services aux bureaux météorologiques.

Exposition de Bordeaux 1891

Notre correspondant de Bordeaux nous ayant annoncé que l'on organisait dans cette ville une Exposition Universelle et Internationale, et le fait venant de nous être officiellement confirmé, nous nous faisons un plaisir de fournir à nos lecteurs quelques détails complémentaires à ce sujet.

Cette Exposition sera ouverte du 4^e mai au 3 novembre 1891 et aura lieu dans le domaine de Mondésir, banlieue de Bordeaux, d'une superficie de 70,000 mètres; 30,000 mètres seront occupés par les bâtiments, galeries, pavillons, kiosques, etc. Ce domaine, situé aux portes de Bordeaux (près du boulevard de Caudéran), se prête admirablement à une entreprise de ce genre, et les nombreux visiteurs retrouveront là toutes les attractions que nous avons eu le plaisir de voir au Champ de Mars l'an dernier.

Afin de faciliter l'accès de l'enceinte de l'Exposition, l'administration a déjà traité avec une Société Bordelaise pour l'établissement d'un tramway à traction mécanique dont les voitures très élégantes et très confortables partiront toutes les cinq minutes du boulevard de Caudéran pour conduire les visiteurs à l'entrée principale de l'Exposition. Dans le but d'obtenir l'adhésion d'un très grand nombre d'exposants, l'administration a créé des agences dans les principaux centres.

Bordeaux, par sa position et l'importance exceptionnelle de son commerce, est dans une situation privilégiée pour ce rendez-vous donné aux producteurs de tous pays, et nous sommes persuadés dès à présent que cette Exposition aura un grand succès.

Nous terminerons en adressant nos remerciements et nos félicitations à M. Henri Garcin qui, en sa qualité d'administrateur directeur de l'Exposition, a bien voulu nous donner ces divers renseignements.

N.-B. Nous engageons ceux de nos lecteurs que la question intéresse à s'adresser au siège de l'administration centrale, 7, Allées de Tourny, à Bordeaux.

MARCHÉS

DOUÉ. — Marché du 6 octobre.

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 48 30 à 48 75. — Seigle, 44 fr. — Orge, 44 fr. — Avoine, 8 fr. — Pommes de terre, d. d., » 90. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 50 fr. — Paille, 30 fr. — Pain, les 6 kil., 2 20. — Volailles, la couple, 2 75 à 3 75. — Œufs, la douz., 4 » à 4 05. — Beurre, 1/2 kil., 4 20. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 75 fr. — Petits vins rouges (230 lit.), 60 à 70 fr.

BEAUFORT, 8 octobre

Froment, double-décalitre, 3 70. — Seigle, 2 60. — Avoine, 1 90. — Pommes de terre, » 85.

BRISSAC, 9 octobre

Froment, le double-décalitre, 3 75. — Seigle, 2 60. — Orge, 2 50. — Avoine, hiver, 1 70; été, 1 50. — Noix, 3 fr. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 50 fr. — Paille, 25 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 40. — Œufs, la douzaine, 4 40. — Vin rouge, la barrique, 70 fr. — Vin blanc, la barrique, 120 fr.

SEGRÉ, 8 octobre

Froment, double-décalitre, 3 70. — Orge, 4 95. — Sarrasin, 1 90. — Avoine, 4 80. — Beurre, le demi-kil., 4 10. — Poulets, la couple, 3 50. — Œufs, la douzaine, » 95.

CHALONNES, 7 octobre

Froment, double-décalitre, 3 70. — Seigle, 2 50. — Orge 2 25. — Avoine d'hiver, 4 65; d'été, 4 65. — Pommes de terre, » 90. — Foin, 1,050 kil., 43 fr. — Paille, 30 fr. — Chanvre, les 100 kil., 80 fr. — Farines, 36 30. — Beurre, le 1/2 kil., 4 45. — Poulets, la couple, 3 30. — Vin rouge, la barrique, 130 fr.; blanc, 130 fr.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 11 octobre, *Le Jour et la Nuit*, opérette en 3 actes.

Dimanche 12 octobre, *La Dame Blanche et Le Châlet*.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 12 octobre, *Le Petit Jacques*, drame en 9 actes.

Théâtre de Saumur

DIRECTION: SUREAU-BELLE

LUNDI 13 Octobre 1890

Ouverture de la saison théâtrale

FAUST

Opéra en 5 actes et 6 tableaux. paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de CHARLES GOUNOD.

HERNIES

Parmi les célèbres, nous recommandons particulièrement M. J. GLASER, spécialiste-herniaire, à tous ceux de nos lecteurs souffrant de cette dangereuse infirmité. Le traitement qu'il fait suivre à ses malades est des plus simples; à cet effet, il a confectionné un appareil sans ressort, ne gênant en aucune façon, et le soulagement est instantané. Les nombreuses guérisons que M. GLASER a obtenues lui ont valu deux médailles.

Nous engageons vivement nos lecteurs de faire l'essai du nouveau bandage Glaser.

L'application sera faite à SAUMUR, le 30 octobre, Hôtel de Londres.

Envoyer 50 centimes pour avoir la brochure à J. GLASER, au Raincy, Paris.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare enroulée pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *psoriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.



LE GRESHAM

C^e capital d'assurance sur la Vie, fondé à Londres en 1843

Avec 106 Millions 575,525 fr. 96

ASSURANCES VIE ÉTERNELLE, MIXTES, À TERME FIXE

Entre risques modérés de Guerre et de Voyages

RENTES VIAGÈRES

Payables tantôt au jour de 15, 15, 17, suivant l'âge

et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter M. le Médecin.

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE

La plus riche en fer et en acide carbonique

SOUVERAIN CONTRE:

GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE

et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter M. le Médecin.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 4 OCTOBRE 1890

Froment-commerce, l'hectolitre	18 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 30	Veau	2 40
Métail	14 50	Mouton	1 60
Soie	10 65	Poulets la couple	4 —
Orge	10 60	Dindonneaux	9 —
Avoine	8 50	Canards	4 50
Sarrasin	—	Oies	9 —
Haricots blancs	23 —	Beurre le kilog.	2 20
Haricots rouges	20 —	Œufs la douzaine	1 10
Fèves	—	Foin, la charretée ou 780 kilog.	45 —
Noix	17 —	—	40 —
Châtaignes	17 —	—	30 —
Sel les 100 kil.	15 —	—	130 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	—
Pommes de terre, la barrique	40 —	Chauvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog. 500	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	55 50	id. 2 ^e id. 3 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 2 ^e id. Of. 35	—	id. 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	5 —

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Varrains	105 à 115
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 150
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	— 24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 19 25 à 19 25	de 8 75 à 8 75	de 8 50 à 8 50	de 8 50 à 8 50
Saumur, de 18 25 à 18 75	de 8 50 à 8 50	de 7 75 à 7 75	de 8 75 à 8 75
Cholet, de 18 50 à 18 50	de 8 75 à 8 75	de 8 50 à 8 50	de 8 50 à 8 50
Baugé, de 18 75 à 18 75	de 8 50 à 8 50	de 8 50 à 8 50	de 8 50 à 8 50
Segré, de 18 50 à 18 50	de 8 50 à 8 50	de 8 50 à 8 50	de 8 50 à 8 50
Beaupréau, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à 8 50	de 8 50 à 8 50	de 8 50 à 8 50
Montlauron, de 18 50 à 18 70	de 8 50 à 8 50	de 8 50 à 8 50	de 8 50 à 8 50
Montrevault, de 19 50 à 19 50	de 9 00 à 9 00	de 9 00 à 9 00	de 9 00 à 9 00
Chemillé, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 8 50	de 9 00 à 9 00	de 9 00 à 9 00
Champloceaux, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 8 50	de 9 00 à 9 00	de 9 00 à 9 00
St-Florent-le-Viel, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 8 50	de 9 00 à 9 00	de 9 00 à 9 00
Vihiers, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 8 50	de 9 00 à 9 00	de 9 00 à 9 00
Brissac, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 8 50	de 9 00 à 9 00	de 9 00 à 9 00
Chalonnes, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à 8 50	de 9 00 à 9 00	de 9 00 à 9 00
Doué, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à 8 50	de 9 00 à 9 00	de 9 00 à 9 00
Nantes, blés américains, de 24 50 à 26 50 les 100 kilos.			
Bons blés français, de 23 50 à 24 50 les 100 kilos.			

LA JEUNE MÈRE

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les dispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brocard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE ARMIDE

Par jugement rendu le 10 octobre 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré M. Jules Armide, débitant à Saint-Lambert-des-Levés, en état de faillite, ouverte provisoirement au jour du jugement.

M. Baugé a été nommé juge-commissaire, et M. Bonneau syndic provisoire.

Les créanciers peuvent dès maintenant déposer leurs titres avec un bordereau sur timbre à 60 centimes entre les mains du syndic ou du greffier.

(760) Le Greffier, COLLIN.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE VEUVE BRISSET

Par jugement rendu le 10 octobre 1890, sur dépôt de bilan, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré madame veuve Brisset, maîtresse d'hôtel à Gennes, en état de faillite, ouverte provisoirement au jour du jugement.

M. Terrien a été nommé juge-commissaire, et M. Proust syndic provisoire.

Les créanciers peuvent dès maintenant déposer leurs titres avec un bordereau sur timbre de 60 centimes entre les mains du syndic ou du greffier.

(761) Le Greffier, COLLIN.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (431)

A Vendre ou à Louer

TRÈS BELLE MAISON

A Saint-Mathurin, près le pont,

Façade avec balcon sur la Loire

S'adresser à M. DUPOUET, notaire à Saint-Mathurin. (737)

A VENDRE

BEAU CHIEN DE CHASSE

Saint-Germain, bien dressé, âgé de 5 ans.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

DÉCISION DU 20 AVRIL 1890.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 12 juillet 1890, enregistré;

Au profit de M^{me} Louise Gautier, épouse de M. Pierre Branchereau, cocher, sans domicile ni résidence connus, ladite dame demeurant de droit avec son mari, mais autorisée à résider provisoirement à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 92, par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 22 mai 1890,

Contre ledit sieur Pierre Branchereau,

Ledit jugement signifié au sieur Branchereau, par exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du 10 septembre 1890, enregistré,

Il appert que ladite dame Branchereau a été déclarée divorcée d'avec son mari.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance rendue par M. Maynier, juge suppléant au Tribunal civil de Saumur, faisant les fonctions de président à cause de l'empêchement de ce dernier et des juges plus anciens, le 9 octobre 1890, enregistrée, en conformité de l'article 247, § III du Code civil, modifié par la loi du 18 avril 1886.

Pour extrait, LECOY.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Vente de Meubles

PAR SUITE DE DÉCÈS

Le JEUDI 16 octobre 1890, à 1 heure du soir, et jours suivants, dans une maison à Saumur, rue Courcouronne, n° 13, où est décédée M^{me} POULE,

Il sera vendu :

Armoire à glace, bois de lits, buffets, tables de toilette et autres, armoires, canapés, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux, rideaux, tapis, tentures, cave à liqueurs;

Articles de literie, linge, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, vins en bouteilles, bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A APPRENDRE

Pour entr. r en jouissance le 24 juin 1891

LE

Moulin de Baffou

Situé commune de Brézé, alimenté par le canal de la Dive et le ruisseau de la Petite-Maine.

Monté à 3 paires de meules, ce moulin peut travailler pour le commerce.

Très belle situation à proximité de la gare de Brézé.

S'adresser à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Brézé, ou à M^e LECOMPTE, notaire.

AVIS

A l'occasion de la Toussaint

LA MAISON

MARTINEAU-DOC

41, RUE D'ORLÉANS

Saumur

Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de couronnes funéraires en tous genres, aux prix les plus réduits, et défiant toute concurrence.

ÉTALAGE TOUS LES JOURS

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuloses, ballonnement du ventre et assouplissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOÎTES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Jeans (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS

Détail dans toutes les Pharmacies. Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 4 f. 50.

A LOUER MAISON ET MAGASIN

Rue Nationale,

Comprenant : 1^{er} et 2^e étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

1^o UN ATELIER de fabrication de sabots et débit de bois, dans la Maison centrale de Fontevault.

2^o UN FONDS de commerce de sabots en détail.

S'adresser, pour renseignements et pour traiter, à M. ROUSSEAU, à Fontevault (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE une Apprentie couturière. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une place de Garde particulier. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M^e DUPOUET, notaire à Mathurin, demande principal Clerc.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme cocher et la femme comme cuisinière ou femme de chambre, ou bien le mari se placerait seul.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer comme éleveurs de bétail ou soins de basse-cour; le mari connaissant la culture et le jardinage.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^{ie} Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes.	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aiguelbelle.

CHOCOLATS IMBERT

N° 1, bonne qualité, 1/2 kil	4.20	N° 4 — supérieur, —	4.80
N° 2, santé surfin, —	4.50	N° 5 double vanille, —	2.10
N° 3 vanillé (recommandé) —	4.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).	

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 OCTOBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 25	Banque de France	4305 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	382 —	Compagnie parisienne du Gaz	527 50
3 0/0 amortissable	95 20	Banque d'Escompte	547 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	165 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	400 —
4 1/2 1883	106 30	Comptoir national d'Escompte	630 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	473 75	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	33 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	13 0 —	— fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	462 50	— 6 0/0 2 ^e série	105 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	547 —	Crédit Industriel et Commercial	650 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	420 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500.	602 50
— 1865 4 0/0	531 —	Crédit Lyonnais	775 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	462 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	421 —	Crédit Mobilier	435 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Emprunt russe 1862 5 0/0	98 80
— 1871 3 0/0	409 50	Dépôts et Comptes courants	500 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	438 50	— 1889 4 0/0	67 80
— 1875 4 0/0	542 —	Société Générale	907 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	440 50	— 2 ^e	—
— 1876 4 0/0	540 —	Est	1490 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	441 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	105 —
— 1886 3 0/0	406 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1300 —	Nord 3 0/0 r. à 500	447 —	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	538 —	Midi	—	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	441 25	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	706 —
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	440 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,